

Laisser les précaires sur la touche...

Category: Travail, emploi, chômage

écrit par jmfouquer | 18 juin 2024

La proposition de loi LIOT pour mettre fin à la dérive macronienne sur l'indemnisation chômage, avait ouvert un espace au débat sur le mal-traitement des précaires. Ce débat entre deux projets de société n'aura pas lieu, dissolution oblige. Mais les méfaits du macronisme ne s'arrêtent pas pour autant.

Laisser les précaires sur la touche...

Par **Étienne Adam**, le 11 juin 2024.

La proposition de loi LIOT¹[Assurance chômage : les syndicats soutiennent une proposition de loi du groupe Liot pour empêcher « la réforme de trop »](#) pour mettre fin à la dérive macronienne sur l'indemnisation chômage, avait ouvert un espace au débat sur le mal-traitement des précaires, qui je le rappelle une fois encore, forment une bonne part du salariat qu'il est essentiel de mobiliser.

Les chômeur·euses et les précaires seraient responsables de leur situation en faisant le choix de ne pas reprendre un emploi et préféreraient rester à France Travail avec une allocation confortable. Quels que soient les habillages utilisés sur la dignité et l'émancipation par l'emploi quel qu'il soit, c'est toujours le discours populiste sur les assisté·s.

Un tel discours ne reflète ni les réalités ni les difficultés de la situation de la très grande majorité des précaires. Ce n'est pas pour rien qu'un avis du CESE soulignait que le chômage constitue un « véritable problème de santé publique ».

« 14 000 décès par an lui sont imputables ». Il suffit de se confronter aux difficultés de la recherche d'emploi (les CV restés sans réponse par exemple) pour mesurer à quel point n'importe quel demandeur ou demandeuse d'emploi ne peut désirer rester sans emploi.

Un tel discours ne reflète pas non plus la réalité des chiffres. Seulement 40 % des chômeur·euses sont indemnisé·es, pour une majorité en dessous du seuil de pauvreté. Les contrats courts ou très courts sont imposés à des personnes qui n'ont pas le choix de les refuser et qui ainsi se trouvent entraînés dans la spirale de la précarisation de plus en plus forte.

Un tel discours ne peut être que celui de technocrates, de managers qui, par mépris de classe, par préjugés de classe, ne peuvent comprendre ce que vivent « celles et ceux d'en bas ». Pour eux, baisser les droits des précaires n'est qu'un simple détail administratif qui peut se régler par un simple décret. Il fallait faire vite et discrètement. Un sondage montrait que la majorité pour sanctionner les chômeurs se réduisait. Cette idée devenait minoritaire chez les ouvrier·ères et les employé·es, alors même la taxation des plus aisé·es et des superprofits remporte une large adhésion.

Un débat éclairant qui n'aura pas lieu à l'Assemblée

Le 5 juin, la commission des affaires sociales a adopté la proposition LIOT. Les députés macronistes emmenés par le représentant des Français de Suisse et du Liechtenstein, l'ancien conseiller ministériel Ferracci s'y sont pourtant opposés. Ce dernier et ses collègues ont tenu des propos très révélateurs de la société selon Macron.

Un député ose avancer comme argument « le rejet de notre système de protection sociale est de plus en plus fort chez nos compatriotes, car le rapport entre cotisations et prestations est complètement à leur désavantage ». Il oublie le principe fondamental « à chacun selon ses besoins, de

chacun selon ses capacités ». Pour ne pas reporter l'effort sur ceux qui gagnent, il rompt avec la solidarité.

Plusieurs ont défendu la « contra cyclicité » qui fait baisser les droits avec l'amélioration de la situation économique. Un droit aussi primordial que celui qui garantit « le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » ne peut être modifié au gré des orientations économiques sans perdre sa qualité de droit fondamental.

L'opposition de l'ex-majorité présidentielle à la fixation par la loi d'un minimum d'indemnisation et la défense de l'avantage patronal dans les négociations sociales sont en contradiction avec toute la philosophie de plus de 100 ans de droit du travail qui visait à contrebalancer l'absolutisme patronal par des droits collectifs.

Ce débat entre deux projets de société n'aura pas lieu, dissolution oblige !

Macron persiste et signe ? L'alternative s'impose !

Mais les méfaits du macronisme ne s'arrêtent pas pour autant. Attal pourrait publier ce décret, procédure qui se passe de l'Assemblée.

L'abolition du décret et l'objectif « personne en dessous du seuil de pauvreté » doivent prendre une place importante dans une campagne de Front populaire.

Bien sûr, cela devrait s'accompagner d'une campagne pour faire payer les riches, les actionnaires, taxer les patrimoines de ceux-ci.

Portons cette exigence dans les cadres unitaires. Il est plus que temps de revenir aux fondements de la protection sociale et la socialisation de la richesse sur la base des cotisations prélevées à la source.

Face à la pauvreté aggravée, aux inégalités et

discriminations, la réponse exige notamment de garantir et d'étendre la Sécurité sociale. Il s'agit de sécuriser le travail et les revenus par la Sécurité sociale professionnelle, ou par une Garantie des salaires et des droits tout au long de la vie, un statut du travail ou de la vie sociale, plus démocratique, écologique, égalitaire et protecteur.

Face à la grande pauvreté, exigeons que le revenu minimum pour toutes et tous ne soit pas inférieur au seuil de pauvreté fixé selon les règles européennes (à 60% du revenu médian, et indexé sur le SMIC). Empêchons aussi la « dématérialisation » généralisée des liens entre les usagers et les services publics, dont le personnel d'accueil doit être renforcé.

Ce sont des outils essentiels pour l'augmentation nécessaire des salaires et l'amélioration des conditions du travail et pour permettre une transition écologique qui offre leur chance à des millions de personnes.